



SERVICE DE GARDE

Année scolaire 2018-2019

Un service de garde accueille les élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la 5^e.
Le matin, le service de garderie de 7h30 à 8h30 est offert gratuitement.
Après la classe, il est ouvert, dès la rentrée scolaire, du lundi au vendredi, de 15 h 00 à 17 h 45.

Les élèves à partir du CE1 jusqu'à la 5^e peuvent être accueillis à l'étude de 15 h 30 à 16 h 30
(aux tarifs indiqués pour la garderie).

Les services de garderie et d'étude se décomptent par période.

Les tarifs forfaitaires par trimestre sont les suivants :

PRIX DU FORFAIT PAR TRIMESTRE	
15h00-16h30 : Garderie ou étude	
16h30-17h45 : Garderie	
<u>Nombre de périodes choisies</u>	<u>Tarifs</u>
1 à 2 périodes	145 \$
3 à 5 périodes	270 \$
6 à 7 périodes	410 \$
8 à 10 périodes	530 \$

*A titre exceptionnel, un enfant peut rester au service de garde au tarif de **10\$ de l'heure**
(achat obligatoire d'un livret de 10 coupons).*

Tout trimestre commencé est dû en entier

Le découpage des trimestres est identique à celui des frais de scolarité.

La facturation de l'inscription sera incluse à votre facture annuelle de frais de scolarité.

Toute modification à ce contrat doit être faite, **par écrit**, au responsable du service de garde avant le début du trimestre suivant (1er septembre, 1er décembre, 1er mars).

Les élèves inscrits jusqu'à 16 h 30 qui n'auraient pas quitté le Collège dans les délais, resteront pris en charge par le service de garde ou seront transférés en salle de permanence. Les familles devront alors acquitter un montant supplémentaire de **10 \$**. Tout élève présent dans l'établissement doit être pris en charge ou surveillé.
Par conséquent, toute errance dans le Collège est interdite.

En cas de retard au-delà de 17 h 45, des frais additionnels seront facturés à raison de **5,00 \$ par minute** d'après les relevés établis par le responsable de la garderie.

Merci de bien vouloir compléter le contrat et le remettre au secrétariat du Collège.